



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairielacelle@orange.fr

Boîte de réception en préfecture
023-212304109-20240927-DEL2024-038-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Délibération n° 2024-038 en date du 27 septembre 2024 portant sur le maintien de demandes d'aides financières DETR/DSIL pour le projet thermique « géothermie » et énergétique des bâtiments autour de la place du 8 mai sur la gestion 2025.

Date de Convocation : 23/09/2024

Le Conseil Municipal de la commune de La CELLETTE, le 27 septembre 2024 à 18 h00, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.

Présents : M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Francis CHOPINAUD, Mme France FORTANIER. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : M. Philippe BALLET, Mme Patricia DESSALLES, M. Jean-Paul BIGNET.

Pouvoirs : M. Philippe BALLET à M. Raymond CHAUMETTE, Mme Patricia DESSALLES à Mme France FORTANIER, M. Jean-Paul BIGNET à M. Jacques GADAIX

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a fait procéder, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

Secrétaire de séance : M. CHAUMETTE Raymond est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'audit énergétique réalisée en 2021, une étude pour un chauffage collectif au bois pour les bâtiments « la poste », « le château », l'auberge, l'épicerie et les appartements n'a pas été retenu par le conseil municipal.

En 2023, l'étude de faisabilité de ces bâtiments par géothermie retient l'attention du Conseil Municipal.

Cette étude fait ressortir un coût prévisionnel de :

Total Travaux :	327 045.00€ HT
Total Ingénierie :	63 219.00€ HT
Charges collatérales :	144 456.45 € HT
(Reprise isolation et plafonds, remplacement des fenêtres, VMC, et restauration de la place)	
Etude faisabilité	11 884.00€ HT

Coût Total : 546 604.45 € HT

Ce projet de transition énergétique peut bénéficier d'aides financières :

Plan de financement prévisionnel :

DETR	50%	273 301.23€
DSIL	5.70%	31 148.33€
Subvention Fonds de Chaleur :	16.47 %	90 000€
SDEC :	6.40%	35 000€
SDEC pour étude	0.28%	1 528.00€
ADEME pour étude	1.15%	6 305.00€
Autofinancement :	20%	109 320.89€

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA CELLETTE après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

➤ **D'INSCRIRE** ce projet au Budget 2025.



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
 23350 LA CELLETTE
 Tél : 05-55-80-62-97
 mairielacellette@orange.fr

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières.
- **D'ADOPTER** ce plan de financement.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	7	3	7	10	10	0	0

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le : 30/09/2024

La Cellette, le 27 septembre 2024

M. Raymond CHAUMETTE

Le secrétaire de Séance

M. Camille CARCAT



Le Maire